



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 22 octobre 2020

Résolution de M. Valentin Christe du 26 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Valentin Christe et consorts « Conséquences du COVID-19 : quelles priorités et quels moyens pour la Ville ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 26 juin 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Valentin Christe et consorts « Conséquences du COVID-19 : quelles priorités et quels moyens pour la Ville ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique, au plus tard avec le budget 2021, sa stratégie et sa planification financière à moyen terme (env. 4-5 ans) ».

Réponse de la Municipalité

La pandémie liée au COVID-19 a, et aura encore, d'importantes conséquences sanitaires, économiques, financières, sociales, culturelles, environnementales et politiques au niveau mondial, européen et national. La situation n'étant actuellement pas stabilisée au niveau mondial et de nombreux pays industrialisés se trouvant à l'aube d'une seconde vague, il est extrêmement difficile de déterminer les tendances lourdes au niveau macroéconomique. S'y ajoute le fait que la Suisse, en particulier le Canton de Vaud, sont particulièrement exposés à l'évolution politique et économique de leurs principaux partenaires commerciaux. Selon le Groupe d'experts de la Confédération, les perspectives pour 2020 seraient plus optimistes que celles établies en juin dernier. Cette tendance devra encore être confirmée d'ici la fin de l'année, cette dernière étant liée à l'évolution de la pandémie et à la manière dont les acteurs économiques et politiques y réagiront¹.

Au vu de ces incertitudes et afin de disposer d'une image complète, la Municipalité est d'avis qu'il convient de se donner le temps d'examiner avec soin les effets et les impacts de la crise sanitaire sur les finances communales, ces derniers venant s'ajouter à d'autres facteurs, comme les amortissements, les intérêts, la facture sociale ou la péréquation.

¹ Konjunkturtendenzen SECO | Herbst 2020, octobre 2020.

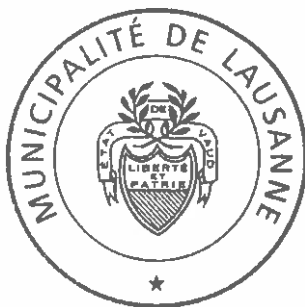
Au vu de ce qui précède, la Municipalité suivra les impacts 2020 liés au COVID-19 afin de déterminer si ces derniers s'inscrivent dans la tendance annoncée à la mi-septembre (CHF 31 millions). Un point circonstancié sera présenté dans le cadre du bouclage des comptes 2020. En parallèle, un suivi particulier sera réalisé tout au long de l'exercice 2021. Pour rappel, le budget y relatif intègre des impacts COVID-19 pour un montant estimé à CHF 43 millions.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité estime plus cohérent de présenter la planification financière à quatre ans courant 2021 une fois les tendances au niveau macroéconomique stabilisées. Afin de garantir la vue d'ensemble, la Municipalité présentera lesdits impacts dans le cadre des travaux liés à la fixation du plafond d'endettement communal pour la période 2021-2026 qui fera l'objet d'un préavis présenté au Conseil Communal dans le courant du deuxième semestre 2021.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

